

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°23-2024-023

PUBLIÉ LE 22 FÉVRIER 2024

Sommaire

DDT de la Creuse / Service Economie Agricole

23-2024-02-16-00002 - Arrêté fixant la composition de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux (4 pages)

Page 3

DDT de la Creuse

23-2024-02-16-00002

Arrêté fixant la composition de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux





ARRÊTÉ N°
fixant la composition de la
commission consultative paritaire départementale des baux ruraux

La Préfète de la Creuse, Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R414-1, résultant de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016,

Vu le décret n°2017-1771 du 27 décembre 2017 modifiant les livres III à VII de la partie réglementaire du code rural et de la pêche maritime,

Vu l'arrêté préfectoral n°23-2018-02-26-001 du 26 février 2018 fixant la composition de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux,

Vu l'arrêté préfectoral n°23-2023-11-02-00010 du 02 novembre 2023 portant habilitation des organisations syndicales d'exploitants agricoles,

Vu l'instruction technique DGPE/SPDE/2023-706 du 14 novembre 2023 portant application du décret relatif aux tribunaux paritaires des baux ruraux et commissions consultatives paritaires départementales des baux ruraux,

Vu l'ordonnance de la Cours d'Appel de Limoges du 19 janvier 2024 désignant les assesseurs titulaires et suppléants du tribunal paritaire des baux ruraux de la Creuse,

Vu la proposition du syndicat de la Propriété Agricole Creusoise en date du 29 décembre 2023,

Vu la proposition du MODEF en date du 11 décembre 2023,

Vu la proposition de la Coordination Rurale en date du 06 février 2024,

Vù la proposition de la Confédération Paysanne en date du 08 février 2024,

Vu la proposition de la FDSEA/JA en date du 22 décembre 2023.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse.

ARRÊTE :

ARTICLE 1°: L'arrêté préfectoral n°23-2018-02-26-001 du 26 février 2018 fixant la composition de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux est abrogé.

Cité administrative B.P. 147 - 23003 Guéret Cedex Tel: 05.55.51.59.00 Courriel: ddt@creuse.gouv.fr www.creuse.gouv.fr

1/3

ARTICLE 2: La commission consultative paritaire départementale des baux ruraux présidée par Madame la Préfète de la Creuse ou son représentant, est composée des membres suivants :

1.1 Les membres de droit :

- la Préfète ou son représentant,
- la Directrice Départementale des Territoires de la Creuse ou son représentant,
- le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant,
- le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ou son représentant,
- le Président des Jeunes Agriculteurs ou son représentant,
- le Porte-parole de la Confédération Paysanne ou son représentant,
- le Président du MODEF ou son représentant,
- le Président de la Coordination Rurale ou son représentant,
- le Président du Syndicat départemental de la Propriété Agricole ou son représentant,
- le Président de la Section départementale des fermiers et métayers ou son représentant,
- le Président de la Chambre départementale des notaires ou son représentant.

1.2 Les représentants désignés des membres bailleurs et preneurs ainsi que leurs suppléants :

Au titre des bailleurs :

Membres titulaires	Membres suppléants :
VERNAUDON André	PARRY Bernard
NAILLAT André	PERROT. Annie
LARATTE Yvon	SIMON Jean
AULONG Claude	ALHERITIERE Jacques
TISON Albert	
CHAPELOT Guy	

Au titre des preneurs :

Membres Titulaires	Membres Suppléants :
PARIS Sylvain	JAMOT Thierry
POIRIER Stéphane	GROUSSEAU Sébastien
BRY Séverine	RICHIN Mathieu
LAMETHE Benoît	TAVAUX Dominique
THOURET Olivier	ROBIN-LAMOTTE Eric
TOURNADE Florian	JEANDEAUX Emmanuel

ARTICLE 3: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Madame la Directrice Départementale des Territoires de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à chacun des membres de la commission et qui sera également publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État de la Creuse.

Fait à Guéret, le 16/02/2024

La préfète,

La Préfète

Anne FRACKOWIAK-JACOBS

The state of the Man